



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE
Canton de Luneray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du cinq février deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M. HATCHUEL Albert, Mme BOURDON Marie-Hélène, M. DELABARRE Pascal, M. FOGT Stéphane, M. PATENOTRE Guillaume, Mme RIGOULOT Pascaline, M. SUEUR Jean-Michel, Mme Nathalie CARTIER, Mme MOREL Karine, M. BLED Miguel.

Absents excusés :

- Mme JOUAN Christelle qui a donné pouvoir à M. Pascal DELABARRE,
- Mme CARTIER Nathalie est arrivée à 19h30,
- Mme JORAND Christelle.

Secrétaires de séance : M. RIGOULOT Pascaline.

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues, fait part des excusés et des pouvoirs et conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, il propose de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance. Sur sa proposition, Mme RIGOULOT Pascaline est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le **procès-verbal** de la séance du 11 décembre 2025 **est adopté à l'unanimité**.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – DELIBERATION N°384 - 20260212

Après s'être assuré que les états comptables en dépenses et en recettes de la commune correspondaient de façon identique à celui du Service de Gestion Comptable de Montville, les membres de l'assemblée délibérante reçoivent un dossier sur table qui présente donc les chiffres du budget réalisé sur l'année 2025 composés des dépenses et recettes suivantes :

Investissement :

Dépenses : 215 217,13 €.

Recettes : 189 329,99 €.

Reste à réaliser :

Dépenses : 94 364,00€

Recettes : 106 138,00€

Soit un excédent de 11 774,00€

Fonctionnement :

Dépenses : 1 011 063,81 €

- chapitre 011 – charges à caractère général 347 590,36€

- chapitre 012 – charge de personnel 502 781,27€

- chapitre 014 – atténuations de produits 23 113,95€

- chapitre 65 – autres charges de gest. courante 95 373,95€

- chapitre 66 – Charges financières 36 191,98€

Recettes : 1 210 055,62 €

- chapitre 70 – produits des services 64 873,51€

- chapitre 73 – impôts et taxes 62 322,76€

- chapitre 731 – Impositions directes 408 883,00€

- chapitre 74 – Dotations, subventions et participation 401 498,75€

- chapitre 75 – autres produits de gestion courante 151 647,77€

Monsieur le Maire cède la présidence à la doyenne d'âge de l'assemblée, Madame RIGOULOT Pascaline et sort de la salle des délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025.

Arrivée de Madame CARTIER Nathalie à 19h30.

AFFECTATION DU RESULTAT – DELIBERATION N°385 - 20260212

Monsieur le Maire expose que

Considérant, que le compte financier unique 2025 fait apparaitre un excédent de fonctionnement cumulé de	198 991,81 €
Considérant le déficit d'investissement qui s'élève à	25 887,14 €
Considérant que l'excédent des restes à réaliser s'élève à la somme de	11 774,00 €
Considérant le besoin de financement de	14 113,14 €

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent :	198 991,81 €
Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 :	14 113,14 €
Résultat reporté, section de fonctionnement (002) :	184 878,67 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	25 887,14 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'affecter** la somme de 184 878,67€ en section de fonctionnement (article 002) ainsi que la somme de 25 887,14€ en résultat d'investissement reporté (article 001).

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS L'ENCEINTE DE LA CASERNE DE LA GENDARMERIE – DELIBERATION N°386 - 20260212

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76397-M549 et désigné « Gendarmerie » dont le montant prévisionnel s'élève à 23 760€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 10 890,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à **l'unanimité** la proposition de Monsieur le Maire.

TRAVAUX DE LA CASERNE GENDARMERIE : PLAN DE FINANCEMENT – DELIBERATION N° 387-20260212

Sur un montant total de travaux estimé à 896 529€ HT, les subventions escomptées auprès de la DETR, DSIL, Fonds Vert et FNADT représenteraient 50%. Le partenaire EDF qui fait partie du Comité des Financeurs pour l'ERP2 à proposer de soutenir la commune sur le montant TTC restant à sa charge.

Deux emprunts seraient à contracter, l'un portant sur la TVA avec une durée de 3 ans, l'autre sur le montant restant à charge sur une durée de 17 ans. Les annuités d'emprunt seront soutenues par la Gendarmerie.

Au regard des éléments apportés, aussi bien pour la question des travaux envisagés que pour les recettes escomptées et les emprunts à contracter tant en principal que pour préfinancer la TVA ainsi que la ligne de trésorerie que la commune sera amenée à solliciter, **après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte, à **l'unanimité** le plan de financement présenté.

L'ordre du jour et les sujets divers étant épuisés, Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur participation et lève la séance à 20h30.